

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 06 octobre 2015 à 20 heures 30.

## Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mme GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mme TRAHAND Cécile.

## Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Mme GRUMEAU Monique, donne pouvoir à Mr LEON Jean-Michel  
Mr DAVAT Christian, donne pouvoir à Mr FRAIX-BURNET Jean-Philip  
Mme MORAND Julie, excusée

## Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de CAMPILLO Didier à la fonction de secrétaire de séance.

## Validation du procès-verbal de la séance du 01 septembre 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

## 1° TRAVAUX :

- ✦ Appartement n°2 dans le bâtiment de l'ancien presbytère : le plafond de la chambre va être baissé et il sera donc isolé en même temps. Le plancher de la pièce principale a été poncé et sera vitrifié. La porte d'entrée de l'appartement sera également remplacée par une porte à serrure trois points.
- ✦ Appartement dans le bâtiment de la Mairie : les travaux devraient débiter d'ici un ou deux mois.
- ✦ Enrobé : l'entreprise FILIERE ENROBAGE devrait intervenir à compter du 12 octobre. Un arrêté de fermeture des routes concernées par les travaux sera pris.
- ✦ Chemin des Mugnières : lors de la dernière réunion du Syndicat Mixte Savoie Grand Revard, il a été stipulé qu'ils prendraient en charge le tiers des travaux, 10 000 €. Nous allons contacter la SICA d'alpage des Bauges afin d'étudier la possibilité d'une subvention.
- ✦ Chemin de La Parellaz : des conseillers se rendront sur place afin d'essayer d'estimer la longueur sur laquelle le chemin devra être repris ainsi que le volume nécessaire pour ces travaux.
- ✦ Eglise : lors des réunions de chantier concernant la restauration des peintures de la coupole de l'église, il a été constaté que plusieurs vitraux étaient cintrés. Nous avons contacté Monsieur Christophe Berthier, maître verrier, qui s'est rendu sur place et nous a fait parvenir son expertise.

2° PANNEAU D'AFFICHAGE CHEF-LIEU : Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame Cécile Bermond relatif à sa proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle B 1976 (propriété de la commune). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Quant à l'éventuel transfert du panneau d'affichage, situé actuellement sur le terrain de Madame Cécile Bermond, vers l'actuelle boulangerie, le conseil municipal rappelle que ce bien ayant été financé par la collectivité, celle-ci souhaiterait le récupérer sans nouvelle participation financière.

3° AFFAIRES SCOLAIRES : le prochain conseil d'école de Lescheraines aura lieu le lundi 12 octobre et celui du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Arith – Saint François de Sales – Le Noyer aura lieu le lundi 09 novembre.

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignante de la classe des GS (Grandes Sections) – CP – CE1 a le projet de partir en classe découverte en 2016. Le conseil municipal maintient la subvention allouée à ce type de projet, à savoir 17 € par enfant et par nuitée.

Il a été constaté que des parents se garaient devant le silo à plaquettes bois de la chaufferie et étaient donc obligés de quitter le parking en marche arrière alors que des enfants se trouvaient encore sur ce dit parking. Afin d'éviter tout risque, une chaîne en plastique va être installée interdisant ainsi l'accès devant la chaufferie.

Nous avons eu la demande d'une famille qui souhaitait déposer leur enfant à 13 heures moins 05 à l'école, pendant le temps du restaurant scolaire, sans qu'il prenne son repas mais en payant une garderie. A l'unanimité, le conseil municipal a refusé.

4 TERRAIN MONTAGNY : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Bollon Robert ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif contre la décision prise par le Conseil Municipal de céder la parcelle communale cadastrée B 2469 d'une surface de 39 m<sup>2</sup> à Madame Grand Jeanine.

Le dossier a été transmis à notre assurance qui nous a informé de sa prise en charge des frais nécessaires pour assurer la défense des intérêts de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Maître Bern, avocat à Chambéry, afin de nous défendre dans cette affaire.

#### 5 DIVERS :

- ✚ Eclairage public : conformément à ce qui avait été décidé lors de la précédente réunion du conseil municipal, l'éclairage public sera coupé de 23 heures à 5 heures. Un arrêté sera pris dans ce sens, une information sera faite à chaque habitant et des panneaux seront apposés à chaque entrée de village.
- ✚ Ordures ménagères : renseignements pris, il s'avère qu'il n'est pas possible d'implanter des colonnes semi-enterrées au lieu-dit « La Vérette », ce lieu étant trop éloigné des habitations.
- ✚ Réunion à la Communauté de Communes du Cœur des Bauges sur la gestion des mâchefers (résidus issus de l'incinération des ordures ménagères) : Savoie Déchets (Syndicat Mixte de traitement des Déchets) est venu présenter l'utilisation des mâchefers lors de travaux (sous-couches routières) et voudrait développer cette utilisation.  
Si Savoie Déchets doit enfouir ces mâchefers, cela leur coûte 70 € la tonne alors que s'ils sont valorisés, Savoie Déchets reverse 7,62 € la tonne aux utilisateurs.
- ✚ Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDGFPT) propose aux collectivités, de signer une convention relative à son intervention sur les dossiers de retraite Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Le conseil municipal décide de signer cette convention avec le CDGFPT. La collectivité pourra ainsi faire appel aux services du CDGFPT, moyennant rémunération, pour la gestion des dossiers retraite CNRACL.
- ✚ Vente de coupe de bois : la vente devait avoir lieu le 29 septembre 2015 à RUMILLY. Suite au boycott des acheteurs scieurs, qui protestent contre les nouvelles conditions fixées par l'ONF, elle a été reportée à une date ultérieure.
- ✚ Rallye des Bauges : une réunion de la commission sécurité a eu lieu en sous-préfecture d'Albertville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, J.M. LEON

